



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N°71 CDCJ/9

REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

Présents : MM. BELORGEY B. – DUPUY G. – CHEVANNE T. - AZZOUN F – IPOUA G – TILLOT P.

1.1 FESTIVAL U13 PTICH 2021/2022

Les exempts : VOUGEOT – ENT CHAMPDOTRE/LONGEAULT 1 – CCOF 1 – AS POUILLY 1 – MARSANNAY 1 - VAL DE NORGE 1.

Sont qualifiés pour le prochain tour qui aura lieu le 26/02/2022

Plateau 1 FAUVERNEY 1 – RUFFEY ST MARIE.

Plateau 4 ASPTT DIJON 2 – AS BEAUNE 1.

Plateau 5 SEURRE 1 – ENT AISEREY 1.

Plateau 6 ASPTT 1 – MEURSAULT 1.

Plateau 7 CHEVIGNY ST 1 – ASPTT 3.

Plateau 8 FCNCS 1 – CHENOVE 1.

Plateau 11 FONTAINE 2 – MVF 1.

Plateau 12 UCCF 1 – TALANT 1.

Plateau 13 DAIX 1 – AS QUETIGNY 1.

Plateaux non joués cause terrain impraticable

Plateau 3 : LONGVIC 1 – GEVREY 1 – MARSANNAY 2 – GENLIS 1 se jouera le 11/12/2021 sur le terrain de Marsannay.

Plateau 9 : FC VINGEANNE 1 – ASFO 1 – TILLES FC 1 – IS/SELONGEY 1 se jouera le 11/12/2021 sur le terrain de Is/Selongey.

Plateau 10 : ENT MORVANDELLE 1 – AS PRECY 1 – PLOMBIERES 1 se jouera le 18/12/2021.

En attente du retour des feuilles de matchs

Plateau 2 AUXONNE 1 – ST APOLLINAIRE 2 – DFCO 1 – CESSEY 1.

1.2 CLASSEMENTS U13 D1 AVEC LES défis jonglages

DEFIS-JONGLAGES U12 - U13 - U15 F à 8 PHASE PRINTEMP - saison 2021/2022
ACTUALISE LE
Incorporation du défi jonglage dans le classement du championnat lors de la 1ère phase !!
1 point supplémentaire attribué au vainqueur de chaque défi jonglage dès la 1ère phase 0 point attribué au perdant 1 point en moins pour les équipes n'effectuant pas le défi jonglage. 1 point en moins pour les équipes recevantes n'envoyant pas la feuille de jonglages.

G = défi GAGNE N = défi ex aequo P = défi PERDU 0 = défi NON EFFECTUE ou feuille non envoyée

U 13 D1 POULE A	ASPTT	ASFO	BEAUNE	ENT FAUVERNEY	GEVREY	MARSANNAY	QUETIGNY	USCD	TOTAL DES POINTS DEFIS	POINTS CHAMPIONNAT	TOTAL DES POINTS	
ASPTT		G	G	G	G	G	G	G	7	19	26	1
ASFO	P		G	G	G	0	G	G	3	17	20	2
BEAUNE	P	P		G	G	G	X	G	4	12	16	3
ENT FAUVERNEY	P		P		P	G	G	G	3	12	15	4
GEVREY	P	P	P	G		P	G	G	3	10	13	5
MARSANNAY	P	P	P	P	G			G	2	9	11	6
QUETIGNY	P	X	P	P	P			N	0	0	0	8
USCD	P	P	0	P	P	P	N		-1	3	2	7

U 13 D1 POULE B	CHEVIGNY	DFCO	DAIX	FONTAINE	IS-SELONGEY	LONGVIC	ST APOLLINAIRE	EXEMPT	TOTAL DES POINTS DEFIS	POINTS CHAMPIONNAT	TOTAL DES POINTS	
CHEVIGNY		P	G	G	G	G	G		5	9	14	3
DFCO	G		G	G	G	G	G		6	18	24	1
DAIX	P	P		P	G	N	P		1	6	7	5
FONTAINE	P	P	G		G	G	G		4	10	14	4
IS-SELONGEY	P	P	P	P		G	G		2	13	15	2
LONGVIC	P	P	N	P	P		G		1	4	5	6
ST APOLLINAIRE	P	P	G	P	P	P			1	1	2	7
EXEMPT									0		0	

Les Clubs DFCO, IS-SELONGEY, ASPTT et ASFO sont qualifiés directement pour les inter-secteurs. Pour le club de IS-SELONGEY, il doit s'engager à suivre la formation Tuteur Arbitre à la touche qui sera proposée en janvier sous peine de sanction de la part de la ligue.

Les clubs de BEAUNE et CHEVIGNY sont qualifiés pour les play-offs qui auront lieu le 11/12/2021 à Beaune. Les clubs recevront les détails de la journée par mail.

1.3 QUALIFICATION INTER SECTEUR U18 – U15 – U13

DISTRICT	U 18 1S	U 15 1S	U 13 1S	Plateau 12 équipes inter-secteur U13
Côte d'OR	3	2	4	2

Les plateaux auront lieu le samedi 11 décembre 2021 à BEAUNE. Une modalité d'organisation sera transmise prochainement aux clubs.

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Match 23636048 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – MVF se jouera le **19/12/2021**.

Match 23636040 U18 D1 MVF 1 – DAIX 1 se jouera à 11h.

Match 23951641 U18 D3 DAIX 2 – UCCF 2 se jouera à 14h.

Match 23893663 U15 D2 A BEAUNE 2 – CHENOVE se jouera le 8/12/2021 à 18h.

Match 23943449 U13 D2 C ASFO 2 – CHENOVE se jouera à 13h.

Match 23943450 U13 D2 C DAIX 2 – ST APOLLINAIRE se jouera à Saint Apollinaire à 13h30.

Match 23943623 U13 D3 D DUC – IS-SELONGEY 4 se jouera à la Plaine de jeux à Is-sur-Tille.

Match 23946844 U 13 D3 A USSE 2 – ENT MANLAY 2 se jouera le 11/12/2021.

Match 23943606 U13 D3 PLOMBIERES – ST APOLLINAIRE 3 doit se jouer avant le 11/12/2021 en semaine.

Match 23942221 U13 D3 B GRESILLES –DAIX 3 se jouera à Epirey à 15h30.

Pour les matchs non reprogrammés, la CDJC invite les clubs à s'entendre pour proposer une date en semaine et ce impérativement avant le 11/12/2021.

1.5 MATCHS NON-JOUES DU 20-21/11/2021

Match 23636056 U18 D1 DAIX – JDF 21 se jouera le 12/12/2021

Match 23636052 U18 D1 LONGVIC – MPL se jouera le 4/12/2021

Match 23893660 U15 D2 FAUVERNEY – GENLIS se jouera le 11/12/2021

Match 23893471 U18 D2 AUXONNE – FCCL se jouera le 12/12/2021

Match 23951636 U18 D3 ENT FAUVERNEY - GRESILLES se jouera le 12/12/2021

Match 238793660 U15 D2 ENT FAUVERNEY – GENLIS 2 se jouera le 11/12/2021

1.6 FORFAIT

Match 23636101 U15 D1 BEAUNE - QUETIGNY du 27/11/21.

Forfait déclaré de QUETIGNY. La Commission Sportive donne match perdu par forfait à QUETIGNY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à BEAUNE.

Amende 50€.

1.6 TOURNOI

FC TILLES : FUTSAL

U7 : 19/12/2021

1.7 RAPPORT

La Commission demande au club de Chenove de lui transmettre la feuille de match entre Chenove et Fauverney en U15 D2 ainsi qu'un rapport des faits **pour le 08 Décembre 2021**

II- FOOT PLAISIR U15

Match 24177808 ENT EF VILLAGE – TILLES FC se jouera le 4/12/2021 à Savigny-le-sec à 15h.

Match 24177809 US SAVIGNY – ST APOLLINAIRE se jouera à 14h.

III- FEMININES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Match 24076053 U15 FEM à 8 FONTAINE LES DIJON – USCD 2 se jouera à Ratel 2.

IV- ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Match 23893495 U18 D2 MVF – TALANT du 20/11/21

Match 23952896 U15 D3 B CHEVIGNY ST SR – AS POUILLY du 20/11/2021

La commission prend connaissance de la feuille de match et du constat d'échec. La Commission valide le résultat.

Match 23893656 U15 D2 DFCO 4 – ST JEAN du 20/11/21.

Manque le constat d'échec amende 36e

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.